

- Ménage *
- Repassage *
- Garde d'enfants + de 3 ans *
- Vitres *
- Jardin *
- Gardiennage *
- Bricolage *
- Déménagement

**50 % de
réduction
ou crédit
d'impôts**

*** (réduction ou crédit d'impôts de 50 % sous conditions)**

- Restauration
- Animation / Centres de Loisirs
- Service cantine
- Surveillance de cours
- Entretien des locaux
- Assistance aux enseignants
- Entretien des espaces verts
- Maintenance des locaux
- Distribution de prospectus
- Nettoyage des espaces urbains

- Entretien des locaux
- Entretien des espaces verts
- Remplacement de salariés
- Accroissement temporaire de votre activité



VOTRE PARTENAIRE EMPLOI DE PROXIMITE

Le P'tit Mensuel

N°4- Avril 2017



**Association Intermédiaire L'Envol
10 Grand Rue 86240 SMARVES**

☎ 05 49 88 91 29

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30

Jedi : 8h30-12h30

Permanence téléphonique : 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Imposition 2017 sur les revenus 2016

Vous bénéficiez d'un **crédit d'impôt** dans les cas suivants :

- vous exercez une activité professionnelle en 2016
- vous êtes inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi durant 3 mois au moins en 2016

Si vous êtes marié ou pacsé, chaque membre du couple doit remplir au moins l'une de ces conditions. Vous pouvez toutefois prétendre au crédit d'impôt si votre époux(se) ou partenaire de Pacs :

- poursuit des études supérieures ou est en congé individuel de formation ;
- est atteint d'une maladie nécessitant un traitement prolongé et coûteux ;
- est titulaire de pensions d'invalidité, de la carte d'invalidité ou de l'allocation aux adultes handicapés.

Dans toutes les autres situations, l'avantage fiscal prend la forme d'une **réduction d'impôt**.

C'est le cas par exemple si vous êtes retraité ou si vous avez supporté des dépenses pour services rendus au domicile d'un ascendant.

Les dépenses sont retenues dans la **limite de 12 000 € par an**.

Ce plafond est majoré de 1 500 € sans pouvoir dépasser au total 15 000 € dans les cas suivants :

- par enfant à charge (750 € en cas de garde alternée)
- par membre de votre foyer âgé de plus de 65 ans
- par ascendant de plus de 65 ans

En cas de petits travaux, les dépenses liées aux prestations suivantes sont retenues dans les limites suivantes. Ces montants s'imputent sur le plafond annuel de 12 000 €.

Date	Type de lune	Type de jour	Notre conseil jardinage Conseil
Du 01 au 02 avril	Lune ascendante	Jour racines	Semer les panais en place, en lignes espacées de 30 à 40 cm. La variété de panais 'Demi-long de Guernesey' est de bonne qualité, productif et rustique. À récolter en automne. Semer en pépinière des poireaux pour l'automne. Choisir les variétés 'Malabare', 'de Carentan', 'Electra'. Après la levée, éclaircir les plants tous les 5 cm.
Du 03 au 04 avril	Lune descendante	Jour fleurs	Repiquer les semis du 29 au 31 janvier : en pépinière, les oeillets Chabaud , en pots, les bégonias . Repiquer également les fleurs semées le 26 février, les pétunias en terrine et en godets, les impatiens semées le même jour. Repiquer en place les choux-fleurs semés fin janvier.
Le 5 avril	Lune descendante	Jour feuilles	Tondre et scarifier la pelouse . Apporter un engrais azoté. Refaire les bordures. Au jardin ou en pots, planter les aromatiques , cerfeuil, persil, romarin, sauge, thym Au potager, planter les choux cabus semés du 1er au 3 février.
Du 06 (à 9h38) au 08 avril	Lune descendante	Jour graines et fruits	Le 7, ne jardinez pas avant 16 h 20 (noeud ascendant). Planter des fraisiers remontants et des petits fruits. Apporter du compost et arroser copieusement. En régions douces, installer au potager les concombres et melons , semés le 3 mars : les aubergines , piments , poivrons , semés du 24 au 27 janvier. Repiquer en godets les aubergines, piments, poivrons et les tomates , semés du 21 au 23 février. Biner, butter les pois et fèves semés du 20 au 22 mars.
Du 09 au 12 avril (avant 13h24 le 12)	Lune descendante	Jour racines	Au chaud, mettre en godets les ocas du Pérou . Planter les pommes de terre de conservation 'Charlotte', 'Roseval', 'Ratte', 'Sirtema'. À butter quand le feuillage aura 25 cm de hauteur. Installer les poireaux semés du 27 au 29 janvier. Espacer les rangs de 30 cm et les plants de 10 cm. Repiquer pour la première fois les céleris-raves semés du 4 au 6 mars. Éclaircir les betteraves et carottes semées les 23 et 24 mars..
Du 12 (13h24) au 14 avril (avant 16h05)	Lune descendante	Jour fleurs	Planter les vivaces en godets et les arbustes à fleurs en conteneurs. Tailler les arbustes printaniers défleuris, forsythia , corète du Japon . Couper le bois mort ou âgé, aérer les ramures en supprimant à leur base quelques branches anciennes. Repiquer à nouveau les pélagoniums semés du 29 au 31 janvier.
Du 15 au 16 avril (17h34)	Lune descendante	Jour feuilles	Le 15, ne jardinez pas avant 17 h 10 (lune à l'apogée). Repiquer sous abri les chicorées semées du 27 au 30 mars. Espacer les plants de 10 cm en tous sens et les protéger des limaces. Aérer souvent. Repiquer en pépinière les choux cabus et de Bruxelles semés du 27 au 30 mars.
Du 17 (15h16) au 19 (13h42) avril	Lune ascendante	Jour graines et fruits	À 18-20 °C, semer 3 graines de courgette , de courge et de pâtisson par godet de tourbe. Les enterrer de 1 cm, tasser légèrement et arroser en douceur. À la levée, conserver le plus beau plant. À installer avec ou sans protection début mai pour des récoltes à partir de juillet. A nouveau, semer des pois à grains ridés . Greffer les fruitiers en couronne avec les greffons prélevés l'hiver dernier.
Du 19 (13h42) au 21 avril	Lune ascendante	Jour racines	À côté des poireaux, pour éloigner leurs mouches respectives, semer carottes 'Touchon', 'de Carentan', 'de Meaux', 'Jaune du Doubs'. Opérer sur des rangs larges pour mieux disperser les graines et limiter l'éclaircissage. À récolter en août-septembre.
Du 22 au 23 avril	Lune ascendante	Jour fleurs	Le 22, ne jardinez pas avant 5 h 35 (noeud lunaire) Semer en place les annuelles peu sensibles au froid (alysse odorante , bleuet , clarkia , immortelle , pie-d'ailouette , nigelle de Damas , pavot de Californie). Couvrir légèrement les graines, tasser et arroser en pluie fine. <i>Pour embellir le potager, installer ces fleurs annuelles le long d'une allée, dans les vides des massifs.</i>
Du 24 au 26 avril	Lune ascendante	Jour feuilles	En pépinière bien exposée (température du sol supérieure à 11 °C), semer du céleri à côtes 'Tall Utah' ou 'Géant doré amélioré'. Semer en place des poirées 'Blonde à carde blanche' ou 'Verte à carde blanche'. Ouvrir des sillons distants de 40 cm, arroser le fond s'il est sec. Bien espacer les graines, reboucher et arroser. Sous tunnel ou en pépinière bien exposée, semer du fenouil doux .
Du 27 au 28 avril (avant 15h27)	Lune ascendante	Jour graines et fruits	Le 27, ne jardinez pas après 13 h 10 (périgée) Semer en poquets les melons et concombres .
Du 28 (après 15h27) au 29 avril	Lune ascendante	Jour racines	Sur rangs larges, espacés de 20 cm, semer des navets 'de Croissy', 'des Vertus marteau', 'Jaune boule d'or'. En place, tous les 20 cm, semer les salsifis et les scorsonnères . Couvrir légèrement les graines, tasser et arroser. À éclaircir quand les plants auront 2 feuilles. En place, semer les panais 'Demilong de Guernesey', en rangs espacés de 30 à 40 cm. Couvrir les graines de 1 cm, tasser et arroser en pluie fine.
30 avril, après 15 h34	Lune descendante	Jour fleurs	Planter les bégonias tubéreux , cannas , dahlias et glaiéuls . Repiquer en pots les pétunias et en place les impatiens tous semés le 26 février. Planter les choux-fleurs et brocolis semés fin février.

Nature de la prestation	Plafond annuel de dépenses (par foyer fiscal)
Intervention pour petit bricolage d'une durée maximale de 2 heures	500 €
Assistance informatique et internet à domicile	3 000 €
Petits travaux de jardinage	5 000 €